

«Maintenance sûre»

Qui a le droit d'effectuer des travaux sur des installations électriques?

Etes-vous autorisé à effectuer des travaux sur des installations à basse tension?

Lorsque vous montez, réparez ou modifiez des installations électriques dans votre entreprise, il vous faut une autorisation d'installer de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Cette autorisation d'installer est aussi nécessaire lorsqu'il s'agit de raccorder ou de modifier des appareils et des machines sur des installations électriques (voir ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT, RS 734.27).

L'ESTI délivre une autorisation d'installer générale ou limitée en fonction de l'activité considérée. Cette autorisation permet d'effectuer des travaux d'installation dans un cadre défini.

Demandez la liste des exigences correspondantes en vous adressant directement aux spécialistes de l'ESTI. Infos complémentaires: www.esti.admin.ch.

Qui a le droit de remplacer des composants électriques sur une machine?

Les travaux de maintenance effectués au-delà de l'interrupteur général sur les installations électriques d'une machine ne nécessitent pas d'autorisation. L'entreprise est néanmoins tenue de confier ces travaux à des personnes possédant:

- une formation technique appropriée, et
 - des connaissances et de l'expérience concernant l'utilisation des installations électrotechniques
- Il s'agit généralement de personnes qualifiées.

Personnes averties (instruites)

Si un mécanicien, par exemple, doit effectuer des travaux de maintenance simples sur les installations électriques d'une machine, une personne qualifiée doit lui fournir des instructions pour cette activité limitée précise (par ex. pour remplacer un capteur ou exécuter

Nous intervenons sur des installations électriques uniquement avec du personnel habilité et formé à cet effet.



1 Monteur électricien installant un raccordement provisoire.



2 Dépannage dans l'armoire de commande d'une machine.

des mesures simples dans une armoire de commande). Il doit connaître les dangers, les dispositifs de protection et les mesures de protection afférents. Les travaux sous tension sont strictement interdits! Avant toute intervention, l'opérateur doit s'assurer que l'installation est hors tension.

Cette instruction doit être consignée et spécifier notamment les points suivants:

- fonction de la personne instruite dans l'entreprise
- nom et signature de l'instructeur (électricien de métier)
- mention des activités électrotechniques et des machines ayant fait l'objet d'une instruction
- dangers généraux du courant électrique et risques concrets concernant l'activité considérée
- règles de sécurité, mesures de premiers secours en cas d'accidents dus à l'électricité

Les droits d'accès sont-ils réglementés?

Les droits d'accès aux installations ou aux équipements électriques d'une machine doivent être réglementés et strictement limités aux ayants droit (par ex. au moyen d'un système de verrouillage).

L'accès aux parties sous tension protégées par des enveloppes ou des écrans de protection est exclusivement réservé aux électriciens de métier et aux personnes averties ayant bénéficié d'une instruction de la part d'une personne qualifiée.

Si un opérateur doit être autorisé à effectuer des dépannages simples (par ex. réamorcer un DDR ou un disjoncteur de moteur), il doit être instruit des dangers encourus et des mesures de protection à prendre. L'instruction doit être consignée.

Qui a le droit d'effectuer des travaux de maintenance sur des outils électriques?

La maintenance des outils électriques fait partie du concept de sécurité, comme pour n'importe quel autre équipement de travail. Les opérations de maintenance doivent être effectuées à intervalles périodiques conformément aux prescriptions du fabricant. Elles doivent être consignées.

Les collaborateurs doivent être en mesure d'identifier une lacune apparente sur un outil électrique et de faire appel à temps à la personne responsable des travaux de réparation et de maintenance au sein de l'entreprise.

Les boîtiers, les organes de commande, les fiches et les câbles endommagés doivent être remis en état dans les règles de l'art. Ces travaux doivent être effectués par un électricien de métier ou une personne avertie.

Les interventions de maintenance et de contrôle des outils électriques doivent être consignées.



3 EPI obligatoires pour ouvrir la porte d'une armoire de commande.



4 Câbles et outils défectueux: danger d'accident!

Normes et prescriptions applicables

OPA (RS 832.30)	Ordonnance sur la prévention des accidents
OICF (RS 734.2)	Ordonnance sur le courant fort
OIBT (RS 734.27)	Ordonnance sur les installations à basse tension
SN EN 60204-1	Sécurité des machines – Equipement électrique des machines. Partie 1: Règles générales
SN EN 50110-1	Exploitation des installations électriques

Infos complémentaires

- Huit règles vitales pour la maintenance des machines et installations. Support pédagogique, réf. Suva 88813.f. Dépliant, réf. Suva 84040.f
- 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques. Pour les personnes qualifiées. Support pédagogique, réf. Suva 88814.f. Dépliant, réf. Suva 84042.f
- Feuillet d'information «L'électricité en toute sécurité», réf. Suva 44087.f
- Liste de contrôle «Machines électriques portatives», réf. Suva 67092.f

Suva, secteur industrie, arts et métiers
Tél. 041 419 55 33
industrie@suva.ch